

- **Prise en charge des frais médicaux à concurrence de 500.000 €, sans franchise**
- **Attestation délivrée en 24h pour l'obtention d'un visa**

À PARTIR DE :

4€
/ jour

EN FONCTION DE L'ÂGE
FORFAITAIRE À PARTIR DE 15 JOURS

C'est le contrat essentiel lié aux courts séjours.

Tarifée par jour et par personne, cette couverture ne « coûte rien », comparé à un pépin de santé à l'étranger ! N'en faites pas l'économie !

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
JUSQU'À 60 JOURS

RÉSIDENCE

PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR
COURT SÉJOUR

DESTINATION

MONDE ENTIER, SAUF
PAYS EXCLUS

LIMITE D'ÂGE

75 ANS

GARANTIES



infos

- Aucun questionnaire médical préalable.
- Pour les séjours de plus de 2 mois, découvrez la gamme **Plan Santé**

RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION PAR PERSONNE

| Cotisation | Avant 25 ans | Avant 65 ans | Avant 75 ans |
|-------------|--------------|--------------|--------------|
| Jusqu'à 14j | 4€ / jour | 5€ / jour | 6€ / jour |
| Jusqu'à 30j | 60€ | 75€ | 90€ |
| Jusqu'à 60j | 110€ | 140€ | 170€ |

Cotisation minimum 30 €

LES RENFORTS

- à ajouter jusqu'au jour du départ -

ASSISTANCE SPORTS+ : 20€ par mois

Extension des frais de recherche portés à 25.000€ et rachat d'exclusion pour la pratique des sports dangereux.

LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

INDIVIDUEL ACCIDENT : à partir de 1,5€ par jour

Versement d'un capital en cas de décès accidentel ou d'invalidité jusqu'à **150.000€** par personne

PACK SPORTS D'HIVER : 1€ par jour

Frais de secours, recherche et sauvetage, y compris pour le ski hors piste.

BAGAGES : à partir de 1,5€ par jour

Perte, vol de vos effets personnels jusqu'à **2.500€** par personne

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

| | | |
|---|--|---|
|  FRAIS MÉDICAUX | FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER | Maximum : 500.000€ |
| | EN CAS D'HOSPITALISATION (APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE) | • Prise en charge au 1 ^{er} euro, à concurrence de 100 % des frais réels, sans franchise. |
| | HORS HOSPITALISATION | Remboursement 100 % des frais réels , sans franchise. |
| | SOINS DENTAIRES D'URGENCES | Remboursement : 100 % des frais réels. Maximum : 250€ |
|  RAPATRIEMENT & ASSISTANCE | ENVOI DE MÉDICAMENTS INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE | Frais réels |
| | ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER | Frais réels |
| | TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL | Frais réels |
| | RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE | Frais réels |
| | RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE | Frais réels |
| | PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE DE L'ASSURÉ | Billet aller-retour • Maximum par personne et par jour : 50€ • Maximum : 500€ |
| | PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ | Maximum par Assuré et par jour : 50€ Maximum : 500€ |
| | RETOUR DES ACCOMPAGNANTS ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOURS | Billet aller-retour • Maximum par personne et par jour : 50€ • Maximum : 500€ |
| | RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ | Billet retour simple |
| | ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER | Maximum par Assuré : 3.000€ |
| | CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER | Maximum par Assuré : 7.500€ |
| | FRAIS DE SECOURS ET DE RECHERCHES | Maximum par Assuré : 4.000€ |
|  INCIDENT VOYAGE | TRANSMISSION DE MESSAGES URGENTS | Frais réels |
| | AVANCE DE FONDS | Maximum par Assuré : 500€ |
|  RESP. CIVILE | RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER | • Maximum dommages corporels : 4.500.000€ • Maximum dommages matériels : 450.000€ • Franchise par sinistre : 80€ |